

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE

EN FRANCE

La Séparation : le débat à la Chambre.

Nous voilà rentrés dans la politique active, dans la grande politique. Et c'est la question religieuse qui est, comme toujours depuis 4 mois, à l'origine de ces graves démêlés entre parlementaires. Cela a commencé par un refus du Sénat qui ne veut pas accepter l'extension de liberté proposée par le gouvernement à l'occasion des suppressions de déclarations pour réunions cultuelles. Les Pères conscrits qui font profession d'être sages, d'être gens prévoyants ont craint des abus et ils ont renvoyé le projet Flandin à l'examen de la commission malgré le rapporteur et le ministre des cultes.

La presse a voulu voir dans cette tactique une hostilité déguisée contre le ministre. Et comme Clemenceau était absent pendant la discussion du Luxembourg, on a supposé qu'un conflit était né dans l'intérieur du Cabinet. L'occasion en était les dernières circulaires de M. Briand qui ne tendaient à rien moins qu'à accepter les fameuses propositions de bail des évêques dans l'intérêt de la paix religieuse.

A tout prendre tout n'était pas faux dans les pronostics des journaux sur la crise gouvernementale. Il est certain que la politique de Briand s'opposait à celle de Clemenceau dans l'application des lois de séparation : l'une très large à l'égard du catholicisme qu'il ne craint pas dans la liberté, et l'autre extrêmement défiante contre une organisation qu'il voit dans le passé puissante et inflexible dans sa lutte éternelle contre l'Etat. Et le point de rencontre de ces deux théories ou mieux de ces deux façons d'envisager la question religieuse, c'est pour l'instant la possession des édifices cultuels.

De là le fameux débat de mardi qui somme toute a mis aux prises tous les radicaux contre la poignée de socialistes représentée par le ministre des cultes appuyé sur Jaurès. Le danger venait d'une part, de la présence, à la tête du cabinet, d'un homme qui fut toujours le « leader » intellectuel de la majorité et d'autre part de l'obligation où est ce cabinet de s'appuyer uniquement sur une majorité de gauche dont la masse est radicale.

Entre ces difficultés, M. Briand a évolué d'une façon admirable. Avec un talent merveilleux d'avocat, il a brillamment défendu sa thèse et si l'on regarde bien au fond de son discours, on voit qu'une fois de plus, les radicaux en sont venus à ratifier la manière socialiste de concevoir la séparation. Et il n'est pas dit que cette manière ne soit pas la plus « vraie » puisque jusqu'à maintenant elle nous a procuré une paix profonde dans le pays et que nous ne risquons qu'une perte, celle des monuments cultuels. Qu'est cela au prix du développement pacifique de la République ?

A L'ÉTRANGER

En Allemagne. Les élections russes.

En Allemagne, le Reichstag a pris séance. Après les éclats de joie de l'empereur au lendemain des élections on s'attendait à un discours du trône intéressant ou du moins significatif. Et ce discours fut très réservé sur toutes questions.

Le président élu est un conservateur. Rien de plus naturel, puisque ce parti est celui qui a le plus profité des échecs socialistes.

En Russie, les élections du 2^e degré apparaissent comme une victoire marquée du parti des « cadets ». Sans doute les socialistes voient le chiffre des voix augmenter en leur faveur ; mais ils ne sauraient prétendre à la majorité dans la Douma.

Et il est incontestable que l'évolution dans le grand pays allié, se fera beaucoup mieux avec la tactique des « constitutionnels démocrates », qu'avec l'intransigeance des révolutionnaires. En tous cas le tsar hésitera davantage à user de la force contre ceux-là que contre ceux-ci. Et de cette prudence obligée, sortira sans doute la fin du despotisme russe.

LE FURETEUR.

LES ÉLECTIONS RUSSES

Les élections auxquelles procède actuellement la Russie n'ont pas répondu jusqu'à ce jour à l'attente du gouvernement.

La ville de Moscou est entièrement acquise à l'opposition. Le collège électoral ne compte, en dehors de la curie ouvrière, que des cadets.

La victoire des démocrates constitutionnels est donc complète dans la capitale de l'empire. Les monarchistes et les octobristes sont tous restés sur le carreau, et le candidat de l'absolutisme, M. Gringout, n'a eu qu'une voix.

C'est la séparation définitive de la bureaucratie et de la capitale ; et qui-conque se souvient du rôle historique joué par Moscou dans la formation et l'évolution de la Russie ne peut méconnaître la haute importance et la signification décisive de l'acte qui vient de s'accomplir.

Après l'élection de la première Douma les partisans de l'absolutisme et de la bureaucratie, qui est son organe nécessaire, s'étaient exprimés de s'écrier qu'il y avait malodonne.

Le comte Witte, suivant eux, avait accumulé maladresses sur maladresses. Il avait été, répétaient-ils, assez naïf et assez imprudent pour laisser le champ libre aux démocrates-constitutionnels ; et, c'est parce que le peuple russe n'avait trouvé auprès du gouvernement aucun soutien qu'il s'était laissé duper, égarer par les insidieuses manœuvres et les fallacieuses promesses du parti des cadets.

Aux yeux des courtisans, Witte avait subi une écrasante défaite uniquement parce qu'il n'avait pas suffisamment étudié et préparé le terrain électoral ; et quelques-uns d'entre eux allaient même jusqu'à assimiler sa prétendue négligence à une véritable trahison envers l'empereur.

Les déceptions furent si amères, les passions devinrent si violentes que Witte, même après l'abandon du pouvoir, sentit la nécessité d'aller faire en Europe un voyage aussi nécessaire à sa sécurité qu'à sa santé, tandis que la première Douma livrait à son successeur une furieuse bataille, à laquelle la dissolution mettait bientôt fin.

Il fallait donc recommencer l'expérience.

Mais cette fois la bureaucratie espérait bien prendre sa revanche en dotant le pays d'une Douma domestiquée qui jamais ne s'aviserait de susciter au pouvoir le moindre embarras.

M. Stolypine fut l'homme désigné par les vœux de la cour pour présider à cette opération.

Il devait être l'organisateur de la victoire bureaucratique.

Pour atteindre ce but, il prit naturellement le contrepied de la tactique suivie par son prédécesseur : à la manière douce succéda la manière forte.

Les conseils de guerre de campagne établirent dans le pays un régime de terreur : tous les ressorts de l'administration et de la police furent tendus en vue d'assurer une répression prompt et impitoyable des moindres troubles.

En même temps le parti des cadets était mis hors la loi ; on le séparait du peuple en lui interdisant tout moyen d'action et de propagande électorale.

La presse elle-même était soumise aux vexations de la censure.

Par contre, le gouvernement appuyait de toutes ses forces les monarchistes et surtout les octobristes.

Ces derniers étaient destinés à rallier au pouvoir les électeurs qui, bien que loyalistes convaincus n'en étaient pas moins désireux de voir apporter de sérieuses réformes à l'organisation de la Russie. Ils devaient dans une majorité conservatrice-libérale, tenir la place des cadets assimilés aux révolutionnaires et mis comme eux au ban de l'empire.

Le plan de M. Stolypine était assez habilement conçu ; et, s'il n'y avait pas eu en Russie une opinion suffisamment fermée et éclairée, il aurait eu chance de réussir.

Son échec démontre que la Russie n'est pas ce que pensé la cour une matière amorphe, inorganique, que le pouvoir peut pétrir, façonner à sa guise pour son usage personnel.

L'âme populaire russe n'est pas une chimère, une fiction de la politique. C'est une réalité vivante, agissante ; c'est une force nouvelle, c'est une puissance d'avenir.

L'épreuve à laquelle elle vient d'être soumise a retrempe son énergie.

La bureaucratie se préparait à elle-même de singuliers mécomptes, si elle s'imaginait pouvoir tenir pour négligeable la volonté exprimée par le peuple russe.

Plus la résistance aveugle et opiniâtre de la bureaucratie s'accroît, plus grandira à l'horizon le danger d'une révolution.

Pas plus que la nature, l'humanité de procéder par sauts et par bonds.

Le terme de « révolution » n'a qu'une valeur relative.

La révolution est une évolution précipitée par les abus de la réaction.

Cela s'est déjà vu en France, et l'on devrait s'en souvenir en Russie.

Chambre des Députés

Séance du 21 février 1907

PRÉSIDENCE DE M. BERTEAUX

Après avoir adopté, sans débats, le projet relatif à la surveillance des sociétés de capitalisation, la Chambre examine le projet voté par le Sénat, concernant la répression des outrages aux bonnes mœurs.

L'urgence est déclarée.

M. de Castellane reconnaît que le scandale est à son comble et qu'il est temps d'y mettre fin. Cependant il ne faudrait pas dépasser la mesure dans la répression et sacrifier les libertés primordiales de l'individu et du domicile.

L'orateur critique certaines dispositions du projet dont il demande le renvoi à la commission.

MM. Dejante et Lasies appuient la demande de renvoi, malgré l'appui du directeur des affaires criminelles, commissaire du gouvernement, qui estime que rien de la loi n'est vexatoire.

Et la séance est levée.

Séance du 22 février 1907

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre s'associe à l'hommage à la mémoire du poète italien Carducci, puis elle reprend les interpellations sur les fraudes des vins.

M. Lafferre parle d'une accusation dont il était l'objet de la part de M. Razimbaud : celui-ci affirme que M. Lafferre a favorisé la fraude.

M. Razimbaud dont les accusations sont stupides et haineuses est vivement hué.

La séance est renvoyée à lundi.

Sénat

Séance du 21 février 1907

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Le président annonce qu'il a reçu la motion suivante : « Le Sénat déplore la mort du grand poète Carducci et s'associe au deuil de la nation italienne. »

M. Gustave Rivet appuie cette motion. M. Clemenceau s'associe aux paroles de l'orateur et la motion est votée.

On procède ensuite au scrutin pour l'élection des membres de la commission d'instruction de la Haute-Cour.

Sont élus : MM. Cordelet 147 voix ;

Deville 145, Tillaye 144, Th. Girard 144, Ratier 144, Savary 140, Decrais 139, Bernard 127, Maxime Lecomte 123.

Sont élus commissaires suppléants : MM. Monservin 139 voix, St-Germain 136, Régismanset 130, Paul Gérénte 125, Delpech 118.

Le Sénat procède ensuite au scrutin pour l'élection du vice-président de la Haute-Cour, mais le quorum n'est pas atteint.

M. Lintilhac dépose un rapport supplémentaire sur le projet de loi relatif aux réunions publiques.

Et la séance est levée.

Séance du 22 février 1907

PRÉSIDENCE DE M. DUBOST

Le Sénat valide l'élection de M. Boivin-Champeau, élu dans le Calvados, et élit le vice-président de la Haute-Cour. M. Guérin est élu par 122 voix.

Le Sénat aborde ensuite l'examen de la proposition sur les Conseils des Prud'hommes.

L'ensemble de la proposition est voté.

Et la séance est levée.

EN RUSSIE

De nouveaux pogroms se préparent

Selon un télégramme adressé à la Correspondance russe, le Comité d'organisation des pogroms, qui provoqua les pogroms du mois d'octobre, est résolu à provoquer de nouveaux massacres de juifs dans toute la Russie. Le jour choisi, à cet effet serait le 27 février. Ces nouveaux pogroms auraient pour but de faire ajourner la nouvelle Douma.

Cette nouvelle doit être accueillie sous toutes réserves.

Les violences d'Odesa

On raconte que parmi les victimes des violences commises par les bandes de l'Union du peuple russe, figurent des sujets allemands, autrichiens et italiens. On ajoute que l'ambassade d'Autriche à Saint-Petersbourg aurait fait des représentations auprès du gouvernement russe.

D'autre part, les journaux annoncent que M. Stolypine a télégraphié au gouverneur général Klutbars, l'ordre catégorique de faire cesser les excès des bandes de l'Union du peuple russe à Odesa.

Les élections

Sur 160 électeurs choisis par la ville de Saint-Petersbourg, il y a environ 120 cadets. Les octobristes, les électeurs du bloc de gauche, et les électeurs monarchistes suivent l'ordre.

Les Anarchistes et la police

Dans une fusillade, dans les rues, 500 coups de feu ont été échangés entre les anarchistes et la police. Un agent a été tué et un blessé. Trois anarchistes ont été tués. Plusieurs passants inoffensifs ont été blessés, de nombreuses arrestations ont été opérées.

Statue à Victor Hugo

On annonce, dit le Cri de Paris, que la statue de Victor Hugo de Rodin sera prochainement érigée dans le jardin du Luxembourg.

Et les anecdotes divertissantes vont leur train au sujet du maître sculpteur.

On raconte que ce monument avait primitivement cinq mètres de haut pour le moins. Le grand poète était figuré debout, au faite d'un rocher autour duquel se démenaient toutes les passions inspiratrices de sa lyre.

Le modèle en glaise était presque achevé.

Un matin, des critiques étant venus trouver Rodin à son logis, il leur proposa de les conduire à son atelier pour leur montrer son œuvre.

Ils s'y rendent donc ensemble... Il leur ouvre la porte et, courtoisement, leur fait passer devant lui. O douleur ! Tout le monument s'était effondré pendant la nuit : ce n'était

plus qu'un monceau de débris sur le plancher.

Néanmoins les critiques s'étaient avancés sans avoir l'air de se douter de la catastrophe.

En fervents adorateurs, ils mettaient ce bouleversement sur le compte de la puissante originalité du maître. Et ils se penchaient, s'agenouillaient presque en murmurant : « Voilà qui est vraiment prodigieux ! Voilà qui passe tout ce qu'on peut imaginer ! On dirait un cataclysme réel ! C'est toute l'œuvre de Victor Hugo !... On ne pouvait pas mieux interpréter son génie tumultueux ! Cela donne tout à fait l'impression d'un tremblement de terre ! C'est inouï ! C'est inouï ! »

Rodin, par derrière, n'avait pas soufflé mot. D'abord consterné, il commençait à reprendre assurance...

— Surtout, maître, n'y touchez plus ! lui dit un critique en lui serrant la main. C'est absolument parfait !

— Oh ! parfait, parfait ! dirent les autres.

— N'est-ce pas que c'est beau ? fit alors Rodin.

Voilà pourquoi le monument de Victor Hugo ne mesurera guère plus d'un mètre au lieu de cinq et pourquoi le poète, au lieu d'être debout, apparaîtra couché sur le flanc.

Un grand écrivain qui ces jours derniers rapportait précisément cette anecdote à ses amis, ajoutait :

— Mon Dieu, elle n'est peut-être pas authentique, mais qu'elle peint bien la méthode du bon Rodin ! C'est assurément un génie : mais je pense qu'il abuse un peu de la collaboration de la catastrophe.

Et l'on citait encore l'histoire d'une autre statue qui, étant aussi tombée par terre, s'était cassé les bras et les jambes. Rodin l'avait regardé un moment avec douleur, puis : « Ma foi, elle est encore fort belle ainsi, et même plus belle, s'il est possible ! Elle n'a plus ni bras, ni jambes ; je vais l'intituler, tout simplement, la Méditation : car la Méditation, toujours absorbée dans ses pensées, ne peut ni marcher, ni agir !... »

Le Cuisinier du Roi

Onze heures du matin. Un cab s'arrête devant Buckingham Palace. Un monsieur met lentement pied à terre. Son extérieur trahit un personnage.

— C'est M. Juste Ménager, le Vatel d'Edouard VII.

On lui apporte le menu du roi qui a déjà passé sous les yeux de Lord Farquhar. Il y jette un coup d'œil et réfléchit. Il approuve sans observation et rebrousse chemin pour regagner son cab. Il ne reviendra qu'à cinq heures et demie pour s'occuper lui-même du diner royal.

Alors il gouverne en personne son royaume culinaire. Petit royaume comme étendue, en comparaison de la Grande-Bretagne, mais qui a pourtant sa valeur : il a coûté au bas mot 250.000 francs. Ses sujets sont d'ailleurs nombreux, à en juger par la quantité de leurs armes qui comprennent 6.000 fourchettes et 4.000 couteaux, auxquels, du reste, M. Ménager ne touche jamais.

Il commande en vrai général en chef à ses troupes en uniforme blanc. Son regard suit attentivement chaque mouvement de chaque homme. Un geste, une parole brève, lui suffisent pour exprimer sa volonté. Très rarement, il goûte aux plats, aux sauces. Il ne met la main à la pâte que pour préparer un des mets favoris de Sa Majesté et alors l'exécution est impeccable.

M. Ménager est la ponctualité incarnée. Il arrive exactement à l'heure et ne reste au palais, pas une minute de plus qu'il ne faut.

Il gagne 50.000 francs par an. Un millionnaire américain lui en a offert le double. Il a refusé : quand on est Vatel on n'est pas vénal.

INFORMATIONS

La liberté de réunion

La commission sénatoriale des réunions publiques s'est réunie sous la présidence de M. Cordelet ; elle a entendu M. Clemenceau, président du Conseil, et M. Briand, ministre des cultes, qui se sont mis d'accord avec elle sur la mention « à toute heure », qui se trouve à la fin de l'article 1^{er}.

Quant au surplus, le gouvernement s'en est rapporté aux représentations de la commission sénatoriale.

Après le départ des ministres, la commission a repoussé à l'unanimité, moins une voix, tous les articles votés par la Chambre.

L'impôt sur le revenu

La Commission de législation fiscale continuant l'examen de l'impôt sur le revenu pour la deuxième catégorie (revenus de la propriété non bâtie) a pris plusieurs résolutions importantes.

Sur la proposition de M. Jaurès, elle a décidé de demander à l'administration de procéder dans un certain nombre de départements de régions diverses, à des sondages sur la répercussion de cette catégorie d'impôts.

Sur la proposition de M. Varenne, elle a décidé que ce travail serait contrôlé par des sous-commissions qui se rendront dans les départements choisis pour voir de près le fonctionnement de l'impôt.

Sur la proposition de M. Pelletan, elle a décidé de demander au ministre des finances, communication des travaux antérieurs relatifs aux anciens projets d'impôt sur le revenu.

Le Quai d'Orsay et le Vatican

Un journal du soir a annoncé qu'une enquête était ouverte contre un haut fonctionnaire du ministère des affaires étrangères accusé d'avoir trahi les intérêts du pays en communiquant au Vatican des documents confidentiels et des pièces secrètes.

Cette accusation de la plus haute gravité, confirmée par l'Instruction de l'affaire Montagnini, timidement démentie, doit faire l'objet d'un débat à la Chambre des députés. On annonce, en effet, que M. Géraud, député de la Charente, aurait demandé à interpellier le gouvernement sur un fait qui inquiète à juste titre l'opinion publique.

Où le fait est inexact, et il importe qu'il soit solennellement démenti, ou il est exact, et il est de toute nécessité de faire un exemple.

Où irions-nous, en effet, si notre politique était trahie et bafouée par ceux qui ont mission de l'appliquer et de la faire respecter au dehors. Jusqu'ici, le pays a eu une confiance aveugle dans le loyalisme du département des affaires étrangères. Il ne demande qu'à la lui continuer et à le venger, le cas échéant, d'attaques imprudentes ou d'insinuations perfides. Tout le monde applaudira l'initiative de M. Géraud.

Pie X voudrait voir terminer le conflit

Le correspondant à Rome d'un de nos confrères parisiens dit savoir de source certaine que Pie X, ne craignant plus la crise ministérielle française, aspire à la fin du conflit actuel. Il est vrai que son entourage est là pour l'empêcher peut-être d'être un peu trop vite conciliant, ajoute notre confrère.

Mais, à la vérité, le pape a d'autres soucis. Le jeune clergé italien s'agit plus que jamais. Les néo-catholiques genre Murri et Loisy, se recrutent dans son sein, et derrière les murailles de quelques séminaires provinciaux, on a brûlé des exemplaires de l'encyclique papale qui condamne les erreurs démocratiques des abbés Murri et Loisy. Une pareille agitation dans le clergé italien ne s'est pas vue dit-on, depuis la réforme. Ainsi, on s'explique pourquoi Pie X voudrait en finir avec le conflit franco-romain.

L'Intransigence du Clergé

L'Univers publie un communiqué de l'archevêque de Paris, démentant que les négociations aient été reprises entre le préfet de la Seine et M. Amette.

« On attend toujours à l'archevêché, ajoute le communiqué, les observations du gouvernement sur le texte du projet convenu entre les délégués du cardinal Richard et l'administration préfectorale. Quant à l'idée émise par M. Briand d'une stipulation précise par laquelle les évêques s'interdiraient de nommer aux charges paroissiales des prêtres de nationalité étrangère, c'est avec une indignation bien légitime qu'on la déclare inacceptable. Aucun évêque, M. Briand peut en être assuré d'avance, consentira à signer un engagement de cette nature. »

« Intransigeants dans leur fidélité aux principes de l'Église dont ils sont les ministres, les évêques ne seront pas moins intransigeants dans ce qui a rapport à leurs sentiments de Français ; on ne leur fera pas reconnaître implicitement des dispositions antipatriotiques dont on voudrait les accuser. Ils voient fort bien d'ailleurs d'où vient le coup : celui qui les traite de fonctionnaires de l'étranger doit y avoir la plus grande part. »

Il est manifeste que l'archevêché est furieux contre M. Clemenceau ; mais, d'une part, si leurs intentions sont pures, pourquoi craignent-ils d'introduire dans le contrat la clause contre laquelle ils s'indignent ? La vérité est qu'il ne dépend pas d'eux, mais du pape de nommer tel ou tel curé, et qu'ils ignorent si le pape ne leur imposera pas des nominations de moines étrangers.

D'autre part, dès l'instant où ils se font gloire d'être intransigeants dans leur fidélité aux principes de l'Église, ils sont mal venus de reprocher au gouvernement son intransigence au point de vue républicain et patriotique.

Le règlement du ministère du travail

M. René Viviani, ministre du travail et de la prévoyance sociale, va soumettre à son collègue des finances et au Conseil d'Etat, le nouveau règlement de son ministère.

On sait, en effet que l'article 16 de la loi de finances du 30 décembre 1882, prescrivait l'organisation centrale de chaque ministère est réglée par un décret rendu dans la forme des règlements d'administration publique et inséré au *Journal Officiel*, et qu'aucune modification ne peut lui être apportée que dans la même forme et avec la même publicité.

Mais le ministère du travail, organisme nouveau et composé de directions qui faisaient précédemment partie de ministères distincts, ne se trouve par conséquent, tomber sous le coup d'aucun règlement, il a du établir lui-même le statut sous le quel désormais il vivra.

Nous croyons savoir que M. René Viviani, profitant de ce qu'il se trouvait en face d'une création absolument nouvelle, a orienté résolument le statut légal de son ministère, dans une voie conforme aux légitimes revendications des associations de fonctionnaires. S'inspirant en effet de la façon la plus étroite, d'un projet de règlement élaboré par l'Association amicale du personnel de l'administration centrale du ministère du travail, le règlement soumis par le ministre au Conseil d'Etat règle de la façon la plus minutieuse et sans qu'aucune part soit laissée à l'arbitraire, les conditions de recrutement, d'avancement et des sanctions disciplinaires auxquelles seront soumis les fonctionnaires du ministère du travail.

Tirages financiers

Bons du Congo

Série 40.713 n° 25, gagne 5.000 fr.
Série 52.596 n° 13, gagne 1.500 fr.
Série 15.067 n° 9, gagne 750 francs.
Série 38.441 n° 23, gagne 750 francs.
Série 31.173 n° 6, gagne 750 francs.

Petites Nouvelles

Un grand journal de Madrid dit que le roi de Siam aurait l'intention de passer quelques jours à Madrid, au commencement du printemps.

Un mariage, le premier, a été célébré jeudi à midi, à l'église des Saints-Apôtres, rue Legendre. Il n'y a pas eu d'incident.

On annonce la mort de M. Rougerie, évêque de Pamiers ; il était âgé de 75 ans.

Le président Roosevelt a signé le bill d'immigration interdisant l'entrée des États-Unis aux ouvriers asiatiques.

L'ambassade de France a adressé de Constantinople, à la Porte, une note pour réclamer la punition des musulmans qui ont assassiné plusieurs chrétiens maronites dans les environs du mont Liban.

On annonce que la reine Ranavalona reviendra à Paris au printemps prochain.

CHRONIQUE LOCALE

Emplois Civils

L'attention du ministre de la guerre a été appelée sur les inconvénients que peut présenter le mode de procéder actuellement en vigueur pour la désignation des candidats militaires aux vacances qui se produisent dans les emplois qui leur sont réservés par la loi du 21 mars 1905. Aussi, dans le but de réduire au strict minimum les délais de notification des nominations, a-t-il adopté les dispositions suivantes :

1° *Militaires en activité de service.* — Les titres de nomination destinés à ces militaires seront adressés directement aux chefs de corps ou aux directeurs de service qui prendront toutes les dispositions nécessaires pour que les intéressés rejoignent leur nouveau poste immédiatement ou à la date indiquée sur le titre ou l'avis de nomination, suivant le cas. Les chefs de corps et directeurs de service lui rendront compte directement sans délai (Cabinet du ministre, 3^e bureau), de l'exécution de ces mesures et ils en aviseront également par la voie hiérarchique, les généraux commandant les corps d'armée.

2° *Militaires libérés du service.* — En ce qui concerne ces militaires, les titres de nomination seront adressés aux généraux commandants des brigades de gendarmerie qui les feront parvenir sans retard aux intéressés. Ces commandants agiront à l'égard des militaires libérés comme le feront les chefs de corps et directeurs de service vis-à-vis des militaires en activité et ils rendront compte directement et sans délai au ministre (Cabinet du ministre, 3^e bureau), de l'exécution des mesures qu'ils auront prises à cet effet. Ils en aviseront également le général commandant la subdivision de la région dans laquelle le candidat est en résidence.

CAHORS

La Séparation

La QUESTION des CONTRATS

Nous recevons l'article qui suit :

Conciliation

Le beau discours prononcé par M. Briand, à la Chambre dans la séance du 19 février, aura eu pour principal effet de ramener fermement tous les républicains sur le terrain solide de la lutte libérale contre l'Église, pour la liberté de conscience. Des divisions s'étaient produites au sujet de l'interprétation de la loi du 2 janvier 1907, dont la répercussion, s'était fait sentir jusque dans le Conseil des ministres : c'est la main dans la main que MM. Clemenceau et Briand sont venus au devant de la majorité républicaine et leur unité de vues doit devenir pour tous un encouragement et un exemple.

Sans essayer, comme le font certaines feuilles, en des commentaires plus ou moins tendancieux, de rechercher lequel, de M. Clemenceau, ou de M. Briand a triomphé de l'autre, il vaut mieux se borner à enregistrer les résultats pratiques et clairs de ce grand débat.

« Dressons, dit la *Dépêche*, le bilan de ce discours : les pourparlers avec l'archevêque de Paris repoussés tant que celui-ci n'aura pas formulé de conditions acceptables ; plus de privilèges d'aucune sorte pour l'Église ; plus de limites floues au droit des maires, aussi bien pour la durée du contrat que pour la successibilité des curés ; attitude énergique du gouvernement à l'égard des congrégations qui tentent de se mêler au clergé séculier ; tels sont les points essentiels auxquels on peut ramener le discours de M. Briand. »

La prétendue contrainte morale que l'on reprochait au ministre d'avoir voulu exercer sur les maires n'existera plus désormais : les maires de nos communes devront retenir surtout de ce discours qu'ils restent libres, dans les limites de la loi de 1884 dans leurs initiatives ou dans leurs abstentions relativement aux projets d'occupation émanés des ministres du culte. Sans doute il reste dans l'esprit de M. Briand que les négociations soient entamées et poursuivies loyalement avec les « simples citoyens » que sont les curés et les ministres des cultes, mais ses préférences personnelles s'inclineront volontiers, il l'a dit du haut de la tribune, devant la liberté municipale qu'il ne faut pas déchoir.

Les maires cependant devront méditer les quelques paroles adressées sous forme de question par M. Clemenceau à l'un des contradicteurs de mardi : « Voulez-vous, oui ou non

fermer les églises ! » Les maires républicains sont en majorité hostiles à des mesures qui auraient pour résultat, cette fois, de nuire bien plus aux fidèles et aux contribuables qu'au clergé lui-même. La fermeture des églises, encore que la question reste délicate et soit sujette à de graves contestations, pourrait porter atteinte en quelque manière et dans la pratique à la liberté de conscience ; et de plus cette fermeture laisserait à la charge des communes, qui n'en ont que faire, des charges des grosses réparations dont les projets d'occupation exigent que les occupants futurs prennent la responsabilité.

Il est donc très désirable, pour éviter des troubles, des embarras financiers et des froissements de conscience, que les églises conservent leur caractère et normale affectation, et l'on a surabondamment prouvé que cette affectation, si elle exigeait des tractions d'ordre administratif, n'en exigeait d'aucune sorte d'ordre international ; ce n'est donc pas un concordat qui serait passé entre les maires et les prêtres, les préfets et les évêques, mais bien un contrat de droit administratif qui n'a rien de singulier ni d'alarmant. Et si quelques récentes interviews avaient éveillé l'attention louable de quelques députés républicains, les sages et fermes paroles du ministre nous promettent, que sans capitulation, la République peut traiter avec les représentants à l'intérieur de l'Église internationale envisagés comme simples citoyens, afin d'assurer la paix des consciences, et s'adonner ensuite courageusement aux réformes sociales.

MATHOS.

On vient de lire l'intéressant article de notre collaborateur. Nous n'avons pas voulu en refuser l'insertion parce que nous estimons que, sur cette irritante question, toutes les opinions offrent un intérêt ; mais nous ne pensons pas comme Mathos sur les déclarations de M. Briand et nous donnons notre manière de voir dans l'article qui suit :

La Question des Contrats

M. Briand a remporté, comme d'habitude, un légitime succès à la séance de la Chambre des députés, mardi dernier, et nous ne sommes pas ici de ceux qui pourront s'en plaindre. L'éminent ministre des cultes poursuit avec une ténacité qu'il faut savoir louer, la réalisation de sa conception très libérale de la séparation des Églises et de l'Etat.

M. Briand a eu raison de rappeler que la loi de 1905 avait été discutée et votée avec une hauteur de vues que l'Église ou le Pape n'ont point su comprendre.

On disait à l'Église : « Vos fabriques n'existeront plus ; mais vous pouvez former des fabriques *modern style*, que nous nommerons *associations culturelles* et à qui nous ferons la dévolution légale de tous les biens d'église. »

Ce système était dangereux pour l'Etat. Le bon sens le plus élémentaire suffit à faire comprendre quelle force était ainsi donnée à l'Église, dégaïée de ses liens avec l'Etat, mais restant en possession de ses édifices, de ses presbytères et des biens ou fondations qui se trouvaient aux mains des Fabriques.

On aurait pu croire que le monde catholique allait accepter d'enthousiasme une loi aussi anodine.

Il n'en fut rien.

Le pape, sous l'influence des moines étrangers, a cru pouvoir adopter une ligne de conduite intransigeante ; il a poussé le cri de guerre contre la France République ; il a cru naïvement à la possibilité d'une guerre religieuse ; il s'est laissé dire que les catholiques de France pourraient s'insurger contre une loi que le peuple avait ratifiée de son vote quasi-unanime.

Le pape a voulu acculer le gouvernement de la République à ce qu'il croyait être une nécessité pour lui : la fermeture des églises.

Le pape s'est grossièrement trompé. Et c'est le grand honneur de M. Briand d'avoir fait savoir aux catholiques de France que les églises resteraient ouvertes malgré le pape, malgré les évêques.

La loi du 2 janvier 1907 a décidé que « les édifices affectés à l'exercice du culte continueront à être laissés à la disposition des fidèles et des ministres du culte pour la pratique de leur religion. »

Mais pourquoi donc avoir prévu, à la suite de ce texte si clair, l'éventualité d'un contrat de jouissance qui a soulevé et soulève encore tant de difficultés ?

Pourquoi avoir oublié, à ce moment, le principe fondamental de la Séparation qui est exclusif de tout contrat traité entre le pouvoir civil et l'autorité ecclésiastique ?

On a vu avec quel empressement,

obéissant au mot d'ordre venu de Rome, tous les curés de France ont soumis aux préfets et aux maires un contrat qu'ils devaient signer dans les 48 heures. Ce contrat n'est autre chose qu'un nouveau concordat qui fait proclamer par l'autorité laïque la reconnaissance de la hiérarchie ecclésiastique.

Était-il vraiment la peine de déchirer le traité de Napoléon, pour lui substituer 36 000 traités plus dangereux et plus léonins ?

Le jour où le Parlement a voté, à l'instigation de M. Briand, la possibilité d'un pareil acte, il a rétabli le Concordat du premier Empire, sans en garder les avantages.

Voilà la faute.

Et la séance de mardi n'a pas fait avancer d'un pas la solution d'une difficulté que tout le monde envisage.

De par l'article 5 de la loi du 2 janvier 1907, l'Etat, le département et les communes ont la propriété des édifices du culte ; mais il leur est interdit de les enlever au culte.

Que veut-on davantage ?

Et pourquoi a-t-on voulu légiférer sur la possibilité d'un contrat dangereux, inutile... et facultatif.

Facultatif, oui, M. Briand l'a proclamé.

M. Briand a-t-il songé à la situation qui serait faite à tel maire républicain qui ne voudra rien signer alors que son collègue d'à côté, également républicain, voudra, lui, contracter ?

C'est le chaos, c'est le désordre, c'est le manque d'unité dans l'action en matière si grave ; c'est la porte ouverte aux défections républicaines, ou à des excommunications injustes.

Et M. Briand ne sortira, d'ailleurs, pas de l'impasse législative où il s'est laissé acculer : l'accord — qui n'aurait jamais dû être tenté entre Rome et lui — ne se fera point ; il ne peut pas se faire.

Il faudra un nouveau texte pour abroger l'art. 5 de la loi du 2 Janvier 1907 dans toutes ses dispositions finales et n'en laisser subsister que celle qui édicte que les édifices du culte continueront à être laissés à la disposition des fidèles.

Car, c'est aux fidèles et à eux seuls, qu'il faut laisser les édifices sans se préoccuper des ministres du culte. Nantis des édifices, les catholiques sauront bien régler avec les autorités ecclésiastiques les conditions du culte. Cela ne doit intéresser ni le gouvernement, ni le Préfet, ni les Maires.

Et les fidèles comprendront alors que la République n'en veut pas à leurs consciences. Et ce sera là le geste élégant dont parlait mardi M. Briand, sans l'avoir trouvé, geste simple, exempt de toute idée de persécution, geste pratique qui laissera les municipalités à l'écart de difficultés irritantes, la question de location ne se posant plus que pour les presbytères.

Liés par la loi qui leur interdit d'enlever les édifices au culte, les maires garderont leurs pouvoirs de police ; ils sont largement suffisants.

Il nous semble donc que les difficultés religieuses doivent ainsi prendre fin par l'abrogation partielle de l'art. 5. Nous ne voyons pas de solution plus pratique et d'effet plus immédiat. C'est de cette nouvelle législation que sortira l'apaisement que tout le monde désire en France autant que M. Briand.

LE JOURNAL DU LOT.

Ses votes

Les votes du député des cléricaux de l'arrondissement de Cahors sont aussi déconcertants pour ses électeurs que l'étaient jadis, pour les républicains les votes de M. Rey.

Décidément, d'un côté comme de l'autre, les partis n'ont pas eu jusqu'ici le choix heureux.

Ainsi sur la première partie de l'ordre du jour présenté par M. Sarrien : « la Chambre confiante dans le Gouvernement », M. Bourdin s'est abstenu.

Sur la deuxième partie : « approuvant ses déclarations et repoussant toute addition », M. Bourdin a voté pour.

Sur l'ensemble de l'ordre du jour, M. Bourdin s'est abstenu.

M. Bourdin refuse sa confiance au gouvernement mais il approuve les déclarations de ce gouvernement !

D'une part, il croit donner satisfaction à ses électeurs en boudant nos hommes d'Etat, d'autre part il précipite la crise religieuse, pensant donner satisfaction aux républicains !

M. Bourdin ne satisfait personne.

Sans doute, il est difficile de contenter tout le monde, son père, soi-même et les journalistes, mais comment donner une explication à peu près convenable des votes du député des cléricaux de l'arrondissement de Cahors ?

Nous avons eu la curiosité de consulter dans l'*Officiel* les votes émis par les députés dans les 3 scrutins, et nous avons constaté qu'à peine une demi-douzaine de députés, avait adopté le système de M. Bourdin.

Tous les députés modérés, cléricaux, nationalistes, se sont abstenus dans les 3 scrutins ou ont voté contre.

On comprend difficilement en effet que politiquement l'on puisse approuver les déclarations d'un gouvernement en qui l'on n'a pas confiance.

Il n'y a qu'une explication possible : c'est, néanmoins, sous toutes réserves que nous la donnons.

M. Bourdin, peut-être absent de la séance, avait confié sa boîte à bulletins à un ami modéré pour lequel le gouvernement ne mérite pas confiance. Il fit abstenir M. Bourdin dans le premier scrutin. Cet ami, obligé sans doute de sortir de la salle pressé par un besoin, passa alors la boîte à un voisin ami du gouvernement : le deuxième tour de scrutin circulant pendant ce temps, ce voisin peu fixé, comme beaucoup de ses collègues, sur les sentiments de M. Bourdin, fit voter à celui-ci les déclarations du gouvernement. Mais l'ami modéré revenu à sa place reprit la boîte à bulletins de M. Bourdin et vota... dans le 3^e scrutin, blanc.

Voilà, à notre sens, ce qui pourrait expliquer les votes incohérents émis par notre député à la séance de mercredi. Ce serait sa meilleure excuse.

LOUIS BONNET.

Immoral favoritisme

Par décret, M. Héli-Devals, ancien préfet du Lot, est nommé trésorier-payeur général du département du Tarn.

Ainsi se trouve couronnée la carrière de cet administrateur de haute volée qui durant 8 ans, travailla dans le Lot, à la fortune des siens et à la désorganisation du parti républicain. La récompense est jolie : 30,000 francs de traitement ! le cadeau vaut la peine d'être pris et admiré !

Il faut croire qu'en haut lieu, on reconnaît des qualités spéciales à cet ancien préfet qui fut pour les élus radicaux du Lot plutôt un adversaire, et qui non seulement par apathie mais même par hostilité pour ces élus, assura des succès cantonaux, sénatoriaux et législatifs aux réactionnaires.

Sont-ce MM. Béral, Rey et Munin-Bourdin qui ont insisté auprès du ministre des finances pour que la sinécure soit octroyée à M. Héli-Devals ? Dans tous les cas, les élus radicaux nous l'affirmons, n'ont pas à se reprocher un tel acte de favoritisme.

Quelle est donc la fée Carabosse qui protège cet ex-administrateur que va recueillir un des plus importants départements de notre région ?

A qui doit-il donc cette colossale et imméritée faveur ? Est-ce aux pleurichards placés dont depuis le mois de novembre il encombrait les dossiers des ministres et les courriers des hommes politiques ?

Est-ce aux virulentes apostrophes dont il faisait retentir antichambres, bureaux de rédaction parisiens contre ceux qui « avaient voulu, lors de son départ de Cahors, l'obliger à verser 500 francs au bureau de bienfaisance de cette ville », (sic) alors que dans Sans, après avoir touché 198.000 francs de traitement « il avait déjà versé, disait-il, 300 francs ! »

On reste confondu devant tant d'immorale faveur ! Et nous doutons fort que le Tarn, la villed'Albi notamment s'en montrent un jour glorieux car là, notre ancien préfet est depuis longtemps bien apprécié !

Une trésorerie générale ? Ne semble-t-il pas que cette confiture eût dû être réservée à de plus fines bouches ?

LOUIS BONNET.

En Justice de Paix

Dans notre numéro de dimanche dernier, nous avons mentionné la poursuite intentée contre M. l'abbé Lauda, desservant de Cabessut, pour infraction à la loi du 30 juin 1881 sur les réunions publiques.

On sait que M. l'abbé Lauda avait remis à l'agent verbalisateur une protestation écrite dans laquelle il déclarait qu'il continuerait à remplir les devoirs de son ministère sans se conformer aux prescriptions de la loi civile.

Vendredi 15 février, M. Lauda comparut devant M. le Juge de Paix de Cahors qui, après réquisitions de M. Bert, ministère public, et après plaidoirie de M. Martin, renvoya son jugement à huitaine.

A l'audience de vendredi matin, 22 février, le Juge de Paix a rendu son jugement et a condamné M. l'abbé Lauda à 1 franc d'amende et aux dépens.

Bourse de Travail

Le Comité Général de la Fédération des Travailleurs cadurciens informe MM. les patrons, ouvriers, employés, domestiques de toute industrie et de tout commerce, qu'un bureau de placement absolument gratuit pour les deux sexes, va être institué à la Bourse de Travail, à partir du 1^{er} mars 1907.

« Permanence tous les jours, les dimanches exceptés, de 2 heures de l'après-midi à 8 heures du soir. »

Adresser les offres et demandes d'emplois au secrétaire général de la Bourse du Travail, Place J.-J. Rousseau.

Enseignement primaire

Par arrêté ministériel du 14 février 1907, M. Voise, secrétaire de l'Inspection Académique du Lot est promu de la 2^e à la première classe de son emploi.

Félicitations.

Au 7^e

Le 8 avril prochain le 7^e de ligne recevra 1500 hommes du 131^e territorial, qui viendront à Cahors accomplir une période d'instruction de 13 jours.

Concert de l'Orphéon

Nous recevons trop tard pour être inséré aujourd'hui le programme du concert de l'Orphéon qui doit avoir lieu le 3 mars.

Accident

Vendredi matin, vers 7 heures, le nommé Bousquet Jean, âgé de 50 ans demeurant impasse de la Charité 1, à Cahors a été victime d'un accident qui aurait pu avoir les conséquences les plus graves.

Bousquet qui est occupé aux travaux de démolition du Pont de Cabessut, se tenait sur la pile du pont près d'un wagonnet que l'on chargeait de grosses pierres, lorsqu'une de celles-ci d'un poids considérable fit basculer le wagonnet et tomba sur Bousquet.

Celui-ci se cramponna au wagonnet qui se renversa sur le malheureux ouvrier, et fut précipité dans l'eau.

Les ouvriers témoins de l'accident accoururent et portèrent secours à Bousquet que l'on transporta à son domicile où M. le docteur Mendailles lui prodigua les premiers soins.

Bousquet a reçu de fortes et nombreuses contusions sur le corps notamment à la tête, mais aucun organe essentiel n'a été lésé.

Son état quoique grave n'inspire aucune inquiétude.

Pincé

L'auteur de l'agression commise dans la maison portant le numéro 20 de la rue Bouscarrat a été retrouvé.

C'est un nommé Auguste M..., 23 ans, soldat au 7^e de ligne : procès-verbal a été dressé contre lui.

Disons néanmoins que la blessure occasionnée par le coup de baïonnette est sans gravité, comme le constate le certificat médical délivré par M. le docteur Gélis.

Musique du 7^e de ligne

PROGRAMME DU 24 FÉVRIER 1907

Allées Fénelon, de 3 heures à 4 heures

Allégo Militaire	Desailly
Gavotte des Pages	Tavan
Valse Poudrée	Popy
Charles VI	Fantaisie Halévy
Guillerette	Polka Roux

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 16 au 23 février 1907

Naissances

Cayrac Marie-Jeanne-Marguerite, rue du Four St-Laurent, 10.

Soulié Adrienne-Hélène, rue Brives, 7.

Mariages

Planacassagne François, voiturier et Rauffet Jeanne, marchande.

Dalet Léon, serrurier et Gasc Irma, fille de service.

Décès

Gagnayre Jean-Emile-Antoine, 2 mois, rue Labarre, 39.

Gastal Guillaume, meunier, 62 ans, rue du Château du Roi, 63.

Marty Etienne, carillonneur, 60 ans, place du Marché.

Lapuyade Jean, menuisier, 60 ans, rue des Pénitents, 2.

Roques Jules-Jacques, séminariste, 23 ans, célibataire, boulevard Gambetta, 15.

Rousse Jeanne-Françoise-Clotilde, professeur au collège des jeunes filles, 25 ans, célibataire, rue des Augustins, 3.

Delcros Catherine, s. p. veuve Dumas, 85 ans, rue St-Urbain, 13.

Pecoul Pierre, cultivateur, 78 ans, à Bégous.

Herbert Jenny-Angadréine, s. p., veuve Delpérier, 82 ans, place des Tabacs.

Molinier Elisabeth, s. p., 63 ans, veuve Clavières, à Lacapelle.

Vouzal Jeanne, religieuse, 87 ans, cours de la Chartreuse, 2.

Cabrie Jeanne, veuve Lafage, 89 ans, s. p., boulevard Gambetta, 107.

Génies Armand-Julien, receveur des contributions indirectes en retraite, 63 ans, rue Nationale, 68.

Alibert Marie, veuve Arnaudot, s. p., 84 ans, rue Bouscarrat, 3.

La Commission d'examen pour le diplôme d'aptitude aux fonctions de notaire, se réunira le jeudi 7 mars à 10 heures du matin, pour procéder aux épreuves orales des candidats dans le local des séances de la Chambre des Notaires.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris 22 février 1 h. 35 s.

Au Maroc

De nouveaux troubles ont éclaté dans les environs de Mogador ; le caïd Enflous, ami de Raisouli semble marcher d'accord avec le pacha pour couper les routes, incendier les bâtiments et rassembler les troupes appartenant aux Européens.

Le naufrage du « Berlin »

5 naufragés du steamer Berlin ont été sauvés dans la nuit ; plusieurs passagers encore vivants seraient à bord d'une épave.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 23 février, 9 h. 15 m.

Le naufrage du « Berlin »

Un bateau de sauvetage est parvenu à aborder une épave du vapeur « Berlin » ; il a sauvé 11 personnes et il a tenté un effort pour sauver 2 femmes restées à bord.

Au Reichstag

Le centre catholique du Reichstag, s'est préoccupé de la question religieuse de France. Il questionnera M. de Bulow au sujet de la possession des églises bâties avec l'argent allemand, notamment des églises du Havre et de St-Joseph à Paris.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Espère

Son administration. — Comment se fait-il que M. le Maire de notre commune — qui ne parle que de choses faites consciencieusement — ait pu faire payer les fournitures classiques pour le compte d'un élève dont les parents ne sont pas inscrits sur la liste des indigents, et que maintenant il refuse de payer sur les fonds de la caisse des écoles les fournitures des filles qui sont réellement indigentes ?

De sa propre autorité peut-il donc changer la destination de la caisse des écoles ?

Les indigents intéressés.

Aujols

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de la commune d'Aujols s'est réuni dimanche 17 février courant à 9 heures du matin pour la tenue de la session ordinaire, sous la présidence de M. Bach, maire.

Après avoir examiné et arrêté la liste des indigents dressée par la commission administrative du bureau de bienfaisance, il a fait de même pour celle des vieillards, infirmes et incurables qu'il a arrêtée au nombre de onze admissions. L'allocation mensuelle pour chacun est fixée de 6 à 12 fr.

Puis, en exécution de la loi de séparation et en prévision du bail de location de l'église, le Conseil ne voulant entraver en rien l'exercice du culte, vote l'autorisation à M. le Maire pour contracter au nom de la commune avec le desservant actuel, M. Michel Alexandre, et à lui seulement ; à la condition expresse qu'il se conformera aux instructions de l'autorité supérieure.

Notre jeune adjoint au maire, après avoir jeté de hauts cris contre la loi du 14 juillet 1905, disant qu'elle favorisait la paresse, trouve aujourd'hui qu'il n'y a pas assez de 10 assistés, il en fait inscrire un onzième.

C'est bien heureux que M. l'adjoint ait reconnu son erreur : il en reconnaîtra d'autres, il faut l'espérer. Mais il ne faudrait pas cependant transgresser la loi.

Prayssac. — La foire du 16 février a été très importante.

Puy-l'Évêque. — Une Commission de 6 membres a été formée pour l'organisation des fêtes de la Mi-Carême.

Un chemin de fer a été trouvé mort dans la tour de la mairie.

St-Géry. — Le Comité Radical de St-Géry a procédé au renouvellement de son bureau pour 1907 et a envoyé une adresse de bienvenue à M. Chapron préfet du Lot.

Arrondissement de Figeac

CAJARC

Une nouvelle lettre

Nous recevons aujourd'hui, vendredi à 11 heures, la nouvelle lettre suivante de M. Larnaudie :

Toirac 21 février 1907

Monsieur Coueslant, Vos commentaires à ma dernière lettre en appellent d'autres et m'imposent une nouvelle réponse.

Il est donc établi que le correspondant anonyme de Cajarc, qui s'essaye au grand rôle de porte-parole d'un groupe radical, ne désire nullement s'expliquer avec moi, à visage découvert, sur nos

questions locales et se cache toujours derrière MM. le Directeur et le Rédacteur en chef du Journal du Lot avec lesquels il me fournit ainsi l'honneur et l'occasion de lier conversation. La tactique n'est point nouvelle puisque je n'ai jamais pu obtenir ce tête à tête que j'ai souvent sollicité pour faire cesser des divisions regrettables et, à mon avis, sans fondement.

Je dois encore vous remercier de la publicité accordée à la correspondance que nous avons échangée par l'intermédiaire de notre sympathique député, M. Bécays. Il est logique et nécessaire que vos lecteurs connaissent toute notre pensée.

Il s'apprécieraient. En ce qui me concerne, je serais le premier à vous blâmer de « lâcher » même de propre « façon » des amis ayant bien votre confiance, comme vous n'abandonnez certainement pas que j'abandonne les miens tant qu'ils feront acte de républicains à principes. Mon désir est non de les « brider » — j'ai trop de respect pour leur personnalité et le sentiment trop net de mes devoirs — mais seulement de les amener par de simples avis à se grouper toujours davantage en un bloc invincible. J'ai reçu assez de coups pour avoir respecté les décisions les plus spontanées de nos comités que certains auraient voulu me faire « brider » ou « guider » à leur profit.

Je conviens que vous êtes à mon égard sans parti pris et sans haine, mais je persiste à penser et à dire que, mieux renseigné, vous constaterez un jour, peut-être prochain, que ceux qui, au moyen de simples prétextes, vous incitent à faire feu de toutes pièces contre moi, n'auraient, non à ma personne qui ne me compte guère, mais au parti républicain dont j'ai le difficile honneur de tenir le drapeau, s'il n'était bien acquis qu'ils s'obstinent à tirer à blanc.

Voici maintenant copie du compte rendu de la réunion du Conseil municipal paru dans la « Dépêche » du 8 février 1907.

« Toirac. Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni samedi dernier à sept heures du soir, sous la présidence de M. le D^r Larnaudie maire. Tous les membres étaient présents à l'exception de M. Jean Pradié excusé. Le Conseil municipal après communication de divers documents, ajourne jusqu'à la production des instructions ministérielles et préfectorales sa décision concernant la location des édifices affectés au culte, mais se déclare en principe et sous certaines réserves favorable à cette location. Dans cette même séance l'assemblée admet huit personnes au bénéfice de l'assistance aux vieillards infirmes et incurables nécessitant et rejette, par vote au scrutin secret deux demandes qui lui paraissent moins dignes d'intérêt. M. le maire donne ensuite lecture d'une lettre du comité de la ligue française de l'enseignement, qui provoque le pétitionnement du million et demi de signatures en faveur des lois de laïcité, de gratuité et d'obligation et ouvre une souscription pour élever à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire des lois scolaires un monument à Jules Ferry, qui en fut le protecteur. Le Conseil vote une somme de dix francs qui sera prélevée sur le crédit des dépenses imprévues. L'ordre du jour étant épuisé M. le maire lève la séance à neuf heures. »

Il n'est question ni de location de presbytère à 0,50 centimes, ni de modification de délibération antérieure. M. Bonnet conviendra donc qu'il avait été mal renseigné ou avait mal lu. J'ajouterais pour fixer son opinion et celle de vos lecteurs sur le sentiment de notre assemblée municipale que Toirac est peut-être la seule commune du canton de Cajarc qui soit depuis quelque temps privée de la seconde messe au dimanche par suite du refus de voter ou trouver les fonds nécessaires au maintien de cette cérémonie du culte

D^r LARNAUDIE, Conseiller Général.

Six jours pour mettre à point une pareille lettre, c'est vraiment excessif ! Quelles que soient les habiles précautions que M. Larnaudie prenne pour masquer sa piteuse reculade, il ne parviendra pas à tromper le public, bon juge en la matière.

« Et le combat finit faute de combattants », écrivait, dimanche, le Conseiller général de Cajarc ! Combien M. Larnaudie doit regretter son imprudente boutade... car le combattant qui se dérobe, c'est lui, n'est-il pas vrai ?

Il affirmait être « à notre disposition » pour causer de ses actes politiques y compris « les élections de janvier 1906 ». Nous portons la question sur ce terrain intéressant et... crac, M. Larnaudie se défille !

Nous donnons acte à M. le Conseiller général de sa reculade, mais puisqu'il évite la discussion, il faut, pour les combats futurs, bien préciser les positions.

Nous écrivions il y a 8 jours :

M. Larnaudie est un radical ; du moins il le déclare.

Qu'il nous explique alors pourquoi il a, de tout temps, bridé les républicains de Cajarc en leur opposant des réactionnaires comme Yvonne de Piquefort ?

Qu'il nous dise pourquoi aux élections de Janvier dernier, il a — lui, radical — voté et fait voter pour Rey et Béral, qui ne doivent leur élection qu'aux réactionnaires et à quelques républicains traités à leurs promesses, traités à leur parti ?

Que répond M. le maire de Toirac ? Sur la 1^{re} question, il dit : « Je ne peux abandonner mes amis tant qu'ils feront acte de républicains A PRINCIPES... »

Ah le bon billet ! Est-ce que M. Lar-

naudie prend les républicains de Cajarc pour des idiots ? A qui fera-t-il croire, dans cette bonne ville, qu'Yvonne de Piquefort — l'homme de Rousset — est un républicain à principes ! !

Nous affirmons, nous, que M. Larnaudie A DIT tout le contraire de ce qu'il écrit, qu'il a reconnu avoir eu tort de s'embarquer derrière Yvonne... mais qu'il ne sait comment s'y prendre pour sortir de cette impasse.

Voilà une affirmation précise. Nous donnera-t-on un démenti ? Quant à la 2^e question, M. Larnaudie l'esquive totalement.

Il eût pourtant été intéressant de savoir pourquoi lui, radical, votait et faisait voter, aux élections sénatoriales, pour les candidats des curés.

Cette attitude lui était-elle conseillée par des « républicains à principes » ?

Ceci dit, M. Larnaudie a tort de croire que quelqu'un nous pousse à l'attaquer. Nous critiquons certains de ses actes contraires aux principes républicains, c'est notre droit et notre devoir ; — comme le *Quercoinois* ou la *Croix* seraient logiques en blâmant M. Bourdin s'il votait pour le Gouvernement. — Le jour où M. Larnaudie marchera uniquement avec les républicains de Cajarc, nous l'approuverons sans réserve.

Un dernier mot. Nous avons déclaré à M. le Conseiller général de Cajarc, d'une façon catégorique, que les communications qu'il nous fait par le *Quercoinois* ou la *Croix* seraient logiques en blâmant M. Bourdin s'il votait pour le Gouvernement. — Le jour où M. Larnaudie marchera uniquement avec les républicains de Cajarc, nous l'approuverons sans réserve.

Entend-il nous infliger un démenti ? Si oui, qu'il le dise nettement et par retour, nous lui accuserons bonne réception de sa lettre.

Si non, à quoi rime ce point d'interrogation imbécile ?

A. COUESLANT.

Figeac

EN GARDE !

La consternation règne au camp des insulteurs de femmes. Le *Journal du Lot* de dimanche dernier a semé l'épouvante dans le clan des courageux citoyens qui avaient entrepris une œuvre de haine et de discorde. Démasqués dès la première minute, ils se sont cachés et ils font demander grâce par leurs proches et leurs rares amis.

Nous céderons à certaines prières, nous prêterons l'oreille à certaines considérations et nous allons attendre quelques jours encore avant de poursuivre jusqu'au bout l'œuvre de salubrité publique que les circonstances nous ont imposées.

Mais que les tristes héros de cette aventure se disent bien que la population honnête et républicaine de Figeac les connaît et les a jugés. Qu'ils se disent encore que tels événements qui commencent par des chansons se terminent par des larmes qui ne sont pas toujours... des larmes de rire.

Aucune impunité ne peut être assurée à des hommes assez lâches pour couvrir de la boue ou ils se complaisent, des femmes honorables. Pour juger, condamner et exécuter de semblables personnages, le tribunal de l'opinion publique suffit, c'est à lui que nous saurons nous adresser.

Mais... attendons... PICTOR.

Société de Libre-Pensée. Les membres de la Société de l'émancipation figeacoise, sont priés de se rendre, dimanche 24 février, à 3 heures du soir, à la réunion mensuelle. Présence indispensable.

Ordre du jour : Organisation d'une fête laïque, avec conférence.

Aynac

A M. X., ou l'homme sans nom. — Après « l'homme sans corps » promené il y a quelques années sur toutes nos places publiques, dans une baraque foraine, nous avons aujourd'hui à Aynac l'homme sans nom.

Ce phénomène de la sottise est journellement exposé dans les colonnes de la « Défense ». Tantôt il s'appelle X, tantôt Y, ou Zéro, mais il est toujours le même croyez-le ! Quant à son propre nom, il n'en a pas, à moins que son extrême naïveté, l'empêche de savoir l'écrire.

Il a cependant une spécialité, mais, qui n'en a pas ? Il manie assez maladroitement je dois en convenir, l'injure et la calomnie. C'est ainsi que dimanche dernier il n'a pas craint de nous insulter, Cadiegues, moi et quelques amis.

Je ne veux pas présenter notre défense, ceci est inutile car toutes ses insinuations malveillantes ne parviendront jamais à ternir notre honorabilité. Je veux seulement relever quelques-uns de ses incongruités.

Ce beau personnage nous traite de mangeurs de curés ! Qu'il sache bien que ce n'est pas la notre plat favori, hélas !

Je ne comprends pas qu'un homme de l'acabit du fameux X, ait à critiquer

M. Vayssières sur sa dévotion, car il a certainement une religion bien plus respectable et bien plus ferme que tous les amis de la « Défense ».

Il existe certainement une bien grande différence entre M. Vayssières et ses insulteurs, c'est que M. Vayssières pratique à sa guise sans en imposer à personne et qu'il aime tout le monde sans distinction d'opinions, tandis que X, et consorts, ne peuvent voir que ceux qui peuvent exactement comme eux et marchent aveuglément sous leurs ordres. Voilà la tolérance de ces messieurs qui ont encore le tonnet de crier à la persécution.

Eh bien ! puisque cet illustre « sans nom » est si curieux de savoir ce que nous pensons, je vais lui dire : « Nous n'empêchons à personne de pratiquer la religion à sa guise et nous ne prétendons pas qu'on nous en impose. Nous pensons aussi que si ces « fameux persécutés » voulaient bien lire l'histoire du temps où ils étaient les maîtres, ils n'auraient peut-être pas tant de façon de stupide et hargneuse. »

GALY Etienne.

Figeac. — La société des Combattants de 1870-71 a adressé un appel à tous les maires pour que soient donnés les noms des soldats de leurs communes morts en 1870-71 sur le champ de bataille.

Deux individus ont attaqué le nommé Delfan et l'ont assommé. Plainte a été portée.

La foire du 15 a été assez belle : un vol à la tire a été commis.

L'inauguration du Cercle d'action démocratique est fixé au 1^{er} mai.

Cajarc. — Un banquet organisé par les hommes de la classe 1886 aura lieu le 26 février.

Lundi a eu lieu la revue de la brigade de gendarmerie.

Marcillac. — L'église de Marcillac est classée comme monument historique.

St-Céré. — Le 24 février à 2 heures du soir, réunion de la 483^e section des prévoyants de l'avenir.

Arrondissement de Gourdon

Saint-Clair

Bureau de bienfaisance. — Nous avons la satisfaction d'apprendre à nos administrés qu'à la date du 20 février courant M. le percepteur de Gourdon a encaissé sur le montant du legs Glandin la somme de 3215 fr. 25 qu'il a immédiatement employée en achat de rente 3 0/0 au nom de la commune de Saint-Clair.

Quoique la somme due par les époux Redon n'ait pas encore été versée, le Conseil municipal va prendre toutes les mesures en vue de la création du bureau de bienfaisance.

Après avoir entendu lecture d'une lettre en réponse à la demande que nous avons adressée aux acquéreurs des biens Redon, afin de savoir s'ils ont l'intention de verser la part due par ces derniers, lesquelles que soient les collocations de l'ordre, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents a autorisé le maire à poursuivre si c'est nécessaire pour assurer le paiement de cette somme, l'action en révocation de la donation que lui réserve le jugement du tribunal de Gourdon et l'arrêt de la Cour d'Agen.

Le Maire de St-Clair, BRUNET.

Reilhaguet

Conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni le 17 février pour la tenue de la session ordinaire de février. Après l'expédition de quelques affaires courantes, il a été traité de la location des édifices communaux consacrés au culte romain et celle des presbytères.

Le conseil a fait droit à la demande de l'Association fabrienne de Laval, commune de Reilhaguet, qui a bravé toutes les foudres y compris celle du doux pasteur de Payrac, pour se soumettre aux lois et a autorisé M. le Maire à traiter avec M. le Président de l'Association pour la location gratuite de l'église et le presbytère à charge de la dite association des impôts et des réparations.

Par contre, le Conseil a frappé d'un loyer de 200 francs le presbytère de Reilhaguet et l'église gratuite.

Pourquoi Reilhaguet ne veut-il pas se soumettre aux lois ?

Le Préfet du Lot à Monsieur le Président du Comité Radical de Reilhaguet.

« J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien être l'interprète de MM. les membres du Comité Radical de Reilhaguet pour les remercier des souhaits qu'ils ont bien voulu m'adresser à l'occasion de ma nomination dans le Département et pour les féliciter de leur attachement au gouvernement de la République. »

Le Préfet du Lot

A. CHAPRON

Monsieur, Vous avez bien voulu transmettre au nom des membres du Comité Radical de la commune de Reilhaguet une adresse de félicitations au Gouvernement.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, me charge d'être auprès des signataires de cette adresse l'interprète des meilleurs sentiments du Gouvernement, qui a été très touché de cette manifestation.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

P. le Préfet du Lot.

Le secrétaire Général

VACHAL.

Salviac

Dans une de ses séances de la session de février, le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à contracter gratuitement, avec M. le Curé de Salviac, un bail des églises de Salviac et Luziers et

SUPERBES !



Eugène Lorette

LA PREUVE

Avesnes s/ Helpe (Nord), 24 Janvier 05. — L'Emulsion Scott a rendu la vie à mes deux enfants ; l'aîné était maigre, pâle, fébrile ; il a maintenant bonne mine et mange avec appétit. Le cadet, atteint de rachitisme, avait les jambes fortement arquées et, sur le conseil d'un Docteur Spécialiste très connu, je lui donnai aussi de l'Emulsion Scott qui, tout en fortifiant ses petites jambes, les a parfaitement redressées. Lorette, 24, Avenue du Pont-Rouge.



Paul Lorette

LE POURQUOI

Cet éminent Docteur reconnaissant que l'Emulsion Scott seule est faite de l'huile de foie de morue de Norvège la plus pure, reconnaissant aussi la perfection du procédé spécial de fabrication de

l'EMULSION SCOTT

fit comprendre aux parents qu'il valait mieux payer légèrement plus cher pour obtenir le vrai remède et assurer à leurs enfants une guérison rapide et radicale. C'était un bon conseil, suivez-le donc aussi et réclamez bien le facon Scott avec sa marque de fabrique « le Pêcheur et la morue ». Prix unique en toutes pharmacies : 4 fr. 50 le flacon, 2 fr. 50 le demi. Echantillon envoyé franco contre 0,50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.

des objets les garnissant pour une durée de 18 années, à la charge par le preneur de procéder gratis aux enterrements des indigents, de faire toutes réparations extérieures ou intérieures utiles et nécessaires et de payer la prime d'assurance contre l'incendie.

Foire. — La pluie qui n'a cessé de tomber pendant toute la journée de mercredi a nu à notre foire et a porté un grand préjudice au commerce local. Sans ce mauvais temps nous aurions eu un marché d'une très grande importance ; il s'est fait de nombreuses transactions sur les bœufs de travail et les veaux, les bœufs et les moutons gras qui ont été vendus à des prix élevés. Peu de denrées à la halle aux grains, et presque pas de volaille, une assez grande quantité d'œufs sont vendus à 1 fr. 30 et 1 fr. 35 la douzaine.

Environ 250 à 300 kilogs de truffes vendues de 16 à 18 fr. le kilog. suivant qualité.

Peu de jardinage vendu à des prix exorbitants.

Souillac

Obsèques. — Aux obsèques de M. Chastagnol, victime d'un accident que nous avons signalé, le discours suivant a été prononcé par un collègue, ami du défunt :

Au nom des internes des hôpitaux de Paris, nous venons rendre à notre regretté collègue le suprême témoignage de notre très vive affection et de notre douloureuse sympathie.

Lorsque lundi dernier, se répandit la fatale et brusque nouvelle de la mort de notre pauvre ami, ce ne fut pas seulement de la désolation pour quelques-uns, ce fut le deuil général pour tous nos hôpitaux de Paris.

Chastagnol était aimé et estimé de tous : de ses malades, de ses collègues, de ses maires.

Son dévouement pour les malades ne connaissait pas de bornes : profondément humain, Chastagnol leur apportait non seulement ses soins éclairés, mais encore et surtout il savait adresser à chacun la parole qui reconforte et qui console.

Doux et patient, il ne leur ménageait rien : ni son temps, ni sa peine. Le danger ne l'arrêtait pas et la médaille des épidémies que lui décerna l'Assistance Publique en fut le faible témoignage.

Ses collègues le chérissaient, toujours conciliant, il n'eut que des sympathies, et sa popularité dans le corps de l'Internat montre bien l'estime et l'affection que tous ceux qui l'approchaient avaient pour lui.

Cette affection d'ailleurs, il sut l'inspirer à ses maîtres qui appréciaient en lui, l'élève attentif, intelligent et dévoué.

L'émotion produite sur l'un d'eux par la brusque nouvelle de sa mort, nous est une preuve de la profonde sympathie qu'il avait acquise.

Toute la vie de notre pauvre ami peut se résumer en un mot : Dévouement.

Frappé dans ses affections les plus vives au début d'une carrière qui déjà s'annonçait très brillante, son unique pensée fut de se consacrer au bonheur de sa mère, à laquelle nous apportons ici notre respectueuse condoléance.

Au nom de tous tes collègues et amis de Paris, nous t'adressons, mon cher ami, un suprême et dernier adieu dans lequel nous mettons toute notre affection et tout notre cœur.

Théâtre Julian. — Ce soir, le Docteur Rouge drame en 5 actes. — *Chiché en Chine*, vaudeville en 2 actes.

Gourdon. — La foire du 15 a été assez importante.

Vailiac. — L'auteur du crime de Vailiac n'a pas été arrêté ; le bruit court que Pradié aurait pu être victime du crime accident.

Souillac. — Procès verbal a été dressé contre un négociant de Brive pour avoir acheté sur le marché avant l'heure réglementaire.

Vayrac. — La foire du 18 février a été des plus belles, malgré sa coïncidence avec celle de Souillac, de Brives et de St-Céré.

ncipal votait une somme de cinquante francs pour être affectée à un arbre de Noël, qui procurait aux petits enfants pauvres de nos écoles laïques, un peu de bonheur sous la forme de jouets.

Faire quelque chose pour les petits enfants pauvres, n'est pas dans le tempérament des dix-sept distingués, qui se réunissent Dimanche dernier sous la présidence du 1^{er} adjoint, pour décider que cette somme de cinquante francs serait allouée, devinez à qui ?

A l'ouvrage des dames de charité ! Inutile d'insister, tout le monde sait de quelle façon se pratique la charité dans notre localité ?

Tout le monde sait que l'ouvrage des dames de charité, est un titre clérical et un lieu de refuge pour tous les sentiments réactionnaires qu'a pu grouper l'Action libérale.

Nous blâmons le conseil municipal qui se dit républicain, d'accorder à une œuvre puritainement réactionnaire, des subsides qui devraient aller à tous les malheureux sans distinction d'opinion ni de confession.

Monsieurs les Conseillers,

Cet argent que vous avez accordé à l'ouvrage des dames de charité, se dispersera entre quelques familles privilégiées, ayant la bonne habitude, de savoir implorer en larmoyant, et de savoir prononcer ; pour l'amour de Dieu, au moment voulu, entre deux sourires béats occasionnés par l'abondance des aumônes.

Comprenez-vous ce que l'on vous dit MM. les Conseillers ?

Ignorez-vous que les nombreux pauvres qui ne vont pas à la messe, ne sauront jamais où sont passés les cinquante francs que vous avez supprimés aux petits enfants de nos écoles laïques.

Si vous appelez cela de la besogne républicaine, vous avez une piètre idée des électeurs, qui n'attendent que le moment des élections, pour vous renvoyer aux seuls travaux que vous sachiez faire ?

Un électeur pauvre.

L'Avénir du prolétariat

Les membres du Comité de Fumel sont priés de vouloir bien assister à la réunion générale qui aura lieu dimanche prochain 24 courant à 2 heures précises de l'après-midi dans la salle du rez de chaussée de la mairie de Fumel.

Ordre du jour : Communications diverses. Organisation du banquet et des fêtes pour le 10^e anniversaire de la fondation du Comité.

Bulletin Financier

Paris, le 22 février.

Les tendances du marché sont aujourd'hui satisfaisantes ; la Rente française bien impressionnée par la meilleure tenue du comptant est en progrès sensible. Seuls les fonds russes, demeurent hésitants les offres nombreuses ne trouvant pas leurs contre parties.

Notre 3 0/0 clôture à 95,72 en avance de 22 centimètres sur hier.

Les fonds russes s'inscrivent : le 5 0/0 nouveau à 86,80, le 3 0/0 189 à 60 fr. le 1896 à 59,10 et le Consolidé à 75.

L'Extérieure espagnole gagne du terrain à 95,17 ; l'Italien se tient à 02,65 et le Serbe à 84.

Les Etablissements de Crédit sans variations marquantes se négocient : La Banque de Paris à 1540 ; le Crédit Lyonnais à 1204, le Comptoir d'escompte à 658 et la Société Générale à 667.

Les chemins français se raffermissent : le Lyon à 1348, le Nord à 1750 et l'Orléans à 1384.

Le Suez reste à 4535. Le Rio est en hausse à 2541.

Bibliographie

Bourré d'actualité, comme toujours, le numéro des Annales d'aujourd'hui Sarah Bernhardt, qui vient d'être nommée professeur au Conservatoire, y retrace ses souvenirs d'écouleur sur cette maison. M. Paul Ginisty y raconte les débuts d'Emile Fabre, l'auteur de la nouvelle pièce des Français; Alfred Capus y commente, avec sa verve habituelle, les nouveaux projets d'impôt; Emile Fagnat, à propos du bicentenaire de Goldoni, y donne une savoureuse étude critique... A ces excellents morceaux, joignez encore des vers délicieux de Maurice Donnay, l'académicien d'hier, des articles d'Henri de Parville, Sergines; la Vie Féminine, d'Yvonne Sarcely; de très nombreuses gravures, de la musique, etc.

Le numéro 4 du Journal de l'Université des Annales aura le même succès que les précédents. Il reproduit les belles, instructives et charmantes conférences de Pierre Baudin (sur le Sens de la Vie); du professeur Sébilleau, de la Faculté de médecine (sur l'Hygiène); de Jules Truffier, de la Comédie-Française (sur les Fabulistes); de Georges Cain, conservateur de Carnavalet (sur l'Ancien Palais-Royal); de Gaston Deschamps (sur l'Aristocratie); de Bourgaillat-Ducoudray (sur Rome); ainsi que les Cours Pratiques de cette nouvelle Université de jeunes filles, dont l'ouverture fut un événement parisien.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1786^e livraison (23 février 1907).

La Sorcière du Vésuve, par Gustave et Georges Tondouze. — La Mauritanie une nouvelle colonie française, par Louis Rousselet. — L'enfant aux fourures, par Adrien Remacle. — Péripéties romanesques d'un mariage princier, par Tougaard de Boismilou.

Abonnements France: Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale: Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1761, du 23 février 1907.

Automobile postale américaine, par Jacques Boyer. — La production et le prix des métaux. Leur relation économique, par L. D. L. — La mission géodésique française de l'Equateur, par le Capitaine H. Noirel. — L'organisation des bureaux téléphoniques à Paris, par A. Troller. — Le ballon dirigeable de La Vaulx, par Lucien Fournier. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 18 février 1907, par Ch. de Villedeuil. — Néurologie: Marcel Bertrand, par L. De Launay.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec bulletin météorologique de la semaine.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6^e. — Sommaire du 24 février 1907.

Chronique agricole

LA CULTURE DES FRAMBOISIERS

On multiplie le framboisier par dragées. Le procédé par semis étant pratiqué seulement par les pépiniéristes et amateurs qui désirent obtenir des variétés nouvelles.

On peut se procurer, chez les pépiniéristes, tous les plants nécessaires. A défaut, on les choisit sur des pieds mères vigoureux fournis de racines.

Ces dragées sont ensuite plantées à la bêche, dans une tranchée large de 50 à 60 centimètres et profonde de 40 à 50 centimètres. Les plants sont espacés entre eux de un mètre à 1 m. 50, suivant que le terrain est plus ou moins fertile. L'espace à laisser entre les lignes de plants varie de 1 m. 25 à 1 m. 50.

Pendant la première année de végétation, afin de permettre aux plants de se bien enraciner et de prendre de la vigueur, on les empêche de fructifier. Pour cela, on pratique des tailles qui consistent à rabattre les brins de 0 m. 60 à 0 m. 30, suivant la vigueur du plant.

Comme soins d'entretien, on fait une taille chaque année, lorsque les gelées ne sont plus à craindre.

Elle consiste à couper chacun des brins à une hauteur de 0 m. 80 à 1 m. 10, suivant la force de ceux-ci. La taille doit être d'autant plus courte que les plants sont plus vigoureux.

Comme fumure, on appliquera, au printemps, par mètre carré: superphosphate de chaux, 80 grammes; sulfate de potasse, 30 grammes; sang desséché, 25 grammes.

Si la végétation est faible, surtout dans les premières années, il sera utile d'ajouter au mélange ci-dessus, dans le courant du mois d'avril, 20 à 25 grammes de nitrate de soude par mètre carré.

Chemin de fer d'Orléans

Billets d'aller et retour individuels et de famille

pour les stations thermales et hivernales

des Pyrénées Occidentales et Orientales et du Golfe de Gascogne, Arcaillon, Biarritz, Dax, Pau, Salies de Béarn, etc... Amélie-les-Bains, Vernet-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Il est délivré toute l'année à toutes les gares du réseau d'Orléans ainsi que dans ses bureaux succursales de Paris pour les stations thermales et hivernales désignées ci-dessus:

1° des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi;

2° des billets aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e, 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre des personnes et sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité: 33 jours à compter du jour de départ, ce jour compris.

Semaine Sainte, Fêtes de Pâques

ET PRINTEMPS 1907

VOYAGES EN ESPAGNE

Billets aller et retour à prix réduits

En vue de faciliter les voyages de nombreux touristes, font chaque année en Espagne, à l'occasion de la Semaine Sainte, des Fêtes de Pâques à Madrid et de la Foire de Séville, du 18 au 22 Avril, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi et les compagnies espagnoles intéressées, fera délivrer des billets aller et retour à prix très réduits pour Madrid et pour Séville, au départ de Paris et de toutes les gares et stations de son réseau.

Ces billets seront délivrés du 16 mars au 15 mai et seront indistinctement valables pour le retour jusqu'au 15 Juin inclus, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ, même si le voyage a été commencé après le 15 mai.

Les prix sont les suivants:

1° POUR MADRID, prix 150 fr. en première classe, 105 fr. en 2^e classe, avec faculté d'arrêt à Bordeaux, Bayonne, Hendaye et sur tous les points du parcours espagnol.

Les porteurs de ces billets trouveront à Madrid des billets d'aller et retour à prix très réduits leur permettant

de visiter l'Escorial, Avila, Ségovie, Tolède, Aranjuez et Guadalajara.

2° POUR SEVILLE, prix, 190 fr. en 1^{re} classe, 135 fr. en 2^e classe, avec faculté d'arrêt à Bordeaux, Bayonne, Saint-Sébastien, Burgos, Valladolid, l'Escorial, Madrid, Aranjuez, Castillejo Baëza et Cordoue.

Excursions en Andalousie. — Les porteurs de ces billets trouveront à Cordoue et à Séville des billets d'excursions valables 30 jours, pour Xérès, Cadix et Grenade, avec retour à Séville ou Cordoue. Ces billets, comportant des arrêts facultatifs dans toutes les gares, sont émis du 1^{er} avril au 10 mai, aux prix très réduits de 63 pesetas en 1^{re} classe et de 47 pesetas en 2^e classe (la peseta vaut environ 0 fr. 93 c.).

Les voyageurs munis de billets de 1^{re} classe pour Madrid ou Séville auront la faculté de prendre jusqu'à Madrid le train de luxe « Sud-Express », à la condition de payer, en outre des prix ci-dessus, le supplément ordinaire pour le parcours effectué dans ce train.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

Grande Société d'Epargne et d'Habitations à bon marché, demande un agent général par arrondissement. Cent cinquante francs par mois et fortes remises. L'Union Prévoyante, 85, Boulevard Voltaire, Paris.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE

L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR

LUI-MÊME

AVIS

Propriétaire ayant momentanément besoin d'argent, céderait au pair, c'est-à-dire pour cent francs, une partie d'un lot de Mille actions de cent francs chacune qu'il a achetées d'une C^e anonyme de premier ordre. Ces actions ont donné cette année le dividende net de sept francs par action nominale de cent francs.

Ecrire pour renseignements et Bilan à Monsieur CAPEY, rue Brives, 39, Cahors (Lot).

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysou, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait

et entièrement garanti

Le propriétaire gérant: A. COUSSLANT

ROSIERS

de tout premier choix en variétés d'élite garanties de reprise facile et de floraison antérieure des 1^{re} années. Nous offrons franco de tous frais gare ou bureau de poste contre mandat ou remboursement: 20 variétés (nains) d'élite extra. 8 fr. 50 variétés (nains) d'élite extra. 16 fr. 100 variétés (nains) d'élite extra. 30 fr.

Envoi gratis et franco du catalogue général contenant beaucoup d'autres articles intéressants les amateurs de fleurs.

GEMEN & BOURG LUXEMBOURG

La maison Gemen & Bourg est la plus importante du monde pour la culture et l'exportation des Rosiers et d'Ornons à fleurs. Hors concours Paris, Milan, Pétersbourg, St-Louis, Bruxelles.

M.-A. FALLIÈRES

MARCHAND-TAILLEUR

75, Boulevard Gambetta, CAHORS

COSTUMES SUR MESURE

Travail soigné

Grand choix de draperies françaises et anglaises

POUR COMPLETS

Spécialité de pantalons et gilets fantaisies

Alpagas. — Coutils



LACTINA SUISSE

ALIMENT POUR BEBÉS

Médaille d'Argent, Expos. Univ. Paris 1900

Médaille d'Or, Expos. Univ. Liège 1905

Aliment complet, remplaçant avec une économie le lait naturel pour l'élevage et l'éducation des enfants et pour les malades.

Usine: Place des Charpennes, LYON.

On demande des dépositaires là où il n'en existe pas encore. La "LACTINA SUISSE" se trouve chez MM.

UNE DAME offre de faire connaître GRATUITEMENT le moyen INFALLIBLE de GUÉRIR les

Maux d'Estomac, Aigre, Constipation, Migraine, Ulcère, Gastrite, Gastralgie, Vomissements, Vertige, Gonflement.

Ecrire à M^{me} PAULY, 55, rue Ste-Colombe, BORDEAUX.

(SERVICE D'HIVER 1906-1907)

Table of train schedules from Paris to Toulouse via Cahors, showing routes, classes, and departure times.

Table of train schedules from Toulouse to Paris via Cahors, showing routes, classes, and departure times.

Table of train schedules from Cahors to Libos, showing routes, classes, and departure times.

Table of train schedules from Paris to St-Denis-près-Martel and Aurillac, showing routes, classes, and departure times.

Table of train schedules from Buisson to St-Denis-près-Martel, and from Toulouse to Capdenac, Brive and Paris, showing routes, classes, and departure times.

Table of train schedules from Cahors to Capdenac, showing routes, classes, and departure times.

Table of train schedules from Sarlat to Gourdon, showing routes, classes, and departure times.

Table of train schedules from Gourdon to Sarlat, showing routes, classes, and departure times.

Table of train schedules from Capdenac to Cahors, showing routes, classes, and departure times.